

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vous trouverez dans ce rapport le détail des résultats du Compte Administratif 2022 du budget annexe des Énergies Renouvelables.

Les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	7 701,68 €	3 252,36 €	10 954,04 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	8 405,07 €	2 014,96 €	10 420,03 €

Section d'investissement

Résultat de gestion : + 703,39 €
 Résultat 2021 reporté d'investissement : - 3 565,83 €

Déficit de clôture (investissement) : - 2 862,44 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion : - 1 237,40 €
 Résultat 2021 reporté de fonctionnement : + 16 197,29 €

Excédent de clôture (fonctionnement) : + 14 959,89 €

Ce résultat global excédentaire à hauteur de 12 097,45 € a été intégré lors de l'examen du budget primitif 2023, par anticipation. Le résultat provisoire de clôture est équivalent au résultat définitif de clôture.

A/ LES DÉPENSES :

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2022 d'un montant total de **7 701,68 €** ont concerné :

- la réalisation d'études (diagnostic "renforcement charpente") préalables à la réfection de la couverture du centre d'exploitation de Gouzon et à l'installation de panneaux photovoltaïques (travaux prévus en 2023). Ces études s'élèvent à 2 760 € en 2022 (chapitre 20) ;
- le remboursement du capital de l'emprunt pour 2 666,68 € (chapitre 16) ;
- des opérations d'ordre (chapitre 041) pour 2 275 € : il s'agit ici de l'intégration des frais d'études préalables à la réalisation des travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière (sortie du compte 2031 pour les intégrer au compte 2135).

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour cette quatrième année d'activité se sont élevées à **3 252,36 €** dont :

- 268,43 € : remboursement des intérêts d'emprunt (dont ICNE) au chapitre 66 ;
- 453,86 € : charges à caractère général (frais d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité + maintenance de l'installation photovoltaïque) au chapitre 011 ;

Par ailleurs, la dotation aux amortissements en 2022 s'est élevée à 2 530,07 € (chapitre 042) correspondant aux investissements effectués les années précédentes.

B/ LES RECETTES :

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **8 405,07 €**. Elles résultent principalement des opérations d'ordre passées sur le budget des Énergies renouvelables en 2022 :

- nous retrouvons 2 530,07 € pour l'amortissement des immobilisations suite aux investissements effectués en 2019, 2020 et 2021 (chapitre 040) ;
- nous retrouvons des intégrations patrimoniales (opérations d'ordre au chapitre 041) pour 2 275 € : il s'agit ici de l'intégration des frais d'études préalables à la réalisation des travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière (sortie du compte 2031 pour les intégrer au compte 2135).

Enfin, nous retrouvons un titre de recette à hauteur de 3 600 € au compte 1068 : il s'agissait ici d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté à l'issue de l'exercice 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution négatif à l'issue de l'exercice 2021, à hauteur de - 3 565,83 €).

Les recettes en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 sont quant à elles de **2 014,96 €**. Nous retrouvons principalement des recettes issues de la production d'électricité (suite à l'installation des premiers panneaux photovoltaïques) pour un montant de 2 014,73 € (chapitre 70). La seconde recette, d'un montant de 23 centimes d'euros correspond à un apurement des arrondis de TVA sur l'exercice 2022 (chapitre 75).